



LUXAIR – Minorité opprimée ?

En novembre 2008, les élections de la délégation du personnel de la société LUXAIR ont donné la majorité à l'autre syndicat à représentativité nationale dans ce secteur.

Depuis cette date, la société nationale du transport aérien a un problème qui se traduit par une approche pour le moins bizarre au sujet de sa collaboration avec la délégation. Ci après 2 exemples vécus.

En premier, il y a lieu d'examiner le cas d'un représentant du LCGB-SEA auprès du Comité Mixte d'entreprise de LUXAIR Group. En effet, ce membre, étant un militant actif et courageux, avait le culot de demander téléphoniquement une information, auprès de la présidence de la délégation du personnel. Celle-ci, étant membre d'un autre syndicat l'envoyait ch....

On en attendait pas moins, mais ce qui suit est du ressort d'un thriller d'espionnage des années 60. En effet il paraît que cet autre syndicat aurait su persuader un directeur des ressources humaines de réprimander notre représentant. ET IL L'A FAIT !! Incroyable, inconcevable... INACCEPTABLE.

La suite était que nous avons saisi l'Inspection du Travail et des Mines afin de diligenter une enquête. L'intérêt de la direction à cette affaire se montre clairement par la lenteur de leur réaction. Il faut savoir que ces faits ont eu lieu mi-mars et que le directeur de LUXAIR a trouvé le temps de nous informer de sa position que

début mai ! Cette « mise sous pression commanditée » de notre membre du comité mixte d'entreprise relève de l'article L.427-3 du Code de travail.

Art. L. 427-3.

(1) Est passible d'une amende de 251 à 10.000 euros: celui qui entrave intentionnellement, soit la constitution d'un comité mixte, soit la libre désignation de ses membres, soit son fonctionnement régulier;

Alors : Attendons le résultat de l'enquête de l'ITM !

De toute façon, les actions d'intimidation de ce directeur des ressources humaines sont bien connues, plusieurs témoignages de membres de la délégation et du comité mixte au sujet de ce Monsieur sont en notre possession et nous ne reculerons plus et nous n'hésiterons pas à aller jusqu'au bout. Le prochain pas étant une plainte devant la cour de travail pour entrave au fonctionnement du comité mixte !

Un deuxième exemple de l'indécision de la direction de LUXAIR concerne ni plus ni moins le bon fonctionnement des opérations de vol de cette société. En effet, depuis des années, le personnel navigant, ainsi que leurs délégués du personnel montrent une flexibilité exemplaire quand il s'agit de faire avancer la société ! Si nécessaire, ces délégués, personnel de cabine et pilotes sont prêts à renoncer à leur « crédit d'heures » afin de ne pas devoir bloquer un avion au sol. Le LCGB-SEA étant un syndicat raisonnable a proposé (déjà en

novembre 2009 !) à la direction de LG de « donner » ces heures à un délégué suppléant afin de faire fonctionner la délégation de façon convenable. Cette procédure n'est ni prévue, ni défendue dans le code du travail. La direction de LUXAIR le voit différemment en affirmant « de ne pas pouvoir donner une suite favorable à notre requête ». La vérité est que cette direction a peur du grand méchant loup rouge, et se cache derrière une disposition inexistante. Comble de l'indécision, on nous suggère de s'arranger avec « ...les deux autres fractions... » Démerdez vous quoi !

Il est clair qu'une telle disposition ferait profiter toutes les fractions de la délégation, et elle serait tout à fait légale, car meilleure que la loi. On peut se demander pourquoi les autres fractions seraient contre une telle procédure. Auraient-elles peur de notre travail pour le personnel, de notre volonté de vraiment améliorer les choses et de notre détermination de contrecarrer une idéologie centraliste et périmée!

Ces deux exemples ne sont qu'un petit aperçu des conditions de travail du personnel de LUXAIR.

Il est clair que la majorité de cette délégation s'entend bien avec la direction, ce qui en soi est un état tout à fait appréciable. Mais dans le cas de la société LUXAIR, il est évident que certains dirigeants utilisent cette entente cordiale afin de tenir tranquille les quelques collègues incommodes. En retour cette direction, de temps en temps, rend la monnaie à cette majorité de gauche.

Le personnel quant à lui à remarqué ceci depuis longtemps, et on peut constater qu'il se pose de plus en plus des questions quant à l'impartialité de la délégation qui prend évidemment ses décisions à la majorité absolutiste !



Aloyse KAPWEILER

LCGB-SEA-Aviation
email: akapweiler@lrgb.lu



LCGB-SEA Entrevue avec le ministre de l'économie

En date du 20 avril, le LCGB-SEA a eu une entrevue avec le Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur Jeannot Krecké. La délégation du LCGB-SEA a été conduite par Patrick Dury (secrétaire général), accompagné par Paul Reuter (Président de la fédération des employés de l'aviation SEA) et Aloyse Kapweiler (Secrétaire syndical).

Lors de cette réunion, le ministre a souligné l'importance de l'attractivité du site du Findel. A ce

sujet il a proposé d'instaurer une « table ronde » avec la participation des syndicats, des délégations du personnel concernées, du patronat ainsi que des représentants du ministère de l'économie.

Le LCGB-SEA approuve cette démarche en précisant que ceci nécessite une approche structurée et ciblée sur des sujets concrets. Sur ce, le Ministre a informé le LCGB-SEA de l'élaboration d'un agenda par le ministère de l'économie.

La réalisation de ce projet peut contribuer à une plus-value dans le développement de l'attractivité de l'aéroport de Luxembourg.

A la suite, une discussion a été tenue concernant l'actualité des problèmes structurels et conjoncturels des entreprises sur le site de l'aéroport de Luxembourg. Le ministre s'est montré concerné au sujet de la sécurisation et le développement des emplois sur le site de l'aéroport.



Gespräch mit dem Wirtschaftsminister

Am 20. April traf sich der LCGB-SEA zu einer Unterredung mit dem Minister für Wirtschaft und Außenhandel, Jeannot Krecké. Die Delegation des LCGB-SEA wurde geleitet von Patrick Dury (Generalsekretär) in Begleitung von Paul Reuter (Präsident des Verbandes der Angestellten in der Luftfahrt - SEA) und Aloyse Kapweiler (Gewerkschaftssekretär).

Der Minister unterstrich die Wichtigkeit der Attraktivität des Standortes Findel. Er schlug in diesem Zusammenhang ein

Rundtischgespräch mit den Gewerkschaften, den betreffenden Personalvertretungen, den Arbeitgebervertretern und den Vertretern des Wirtschaftsministeriums vor.

Der LCGB-SEA erklärte sich einverstanden und hob hervor, dass konkrete Themen gezielt und strukturiert behandelt werden müssten. Der Minister ließ den LCGB-SEA wissen, dass eine entsprechende Tagesordnung vom Wirtschaftsministerium aufgestellt werde.

Dieses Vorhaben kann einen Beitrag zur Steigerung des Mehrwertes und der Attraktivität des Luxemburger Flughafens leisten.

Anschließend wurden die aktuellen strukturellen und konjunkturellen Probleme der Betriebe am Standort des Luxemburger Flughafens zur Sprache gebracht. Der Minister zeigte sich von der Absicherung und der Weiterentwicklung der Beschäftigung am Flughafen angesprochen.